

PPRI INFOS n°26 – Février 2018

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, un vocabulaire spécifique, des abréviations et des termes issus du génie civil sont fréquemment utilisés.

Pour ce premier PPRI Infos de l'année, nous avons donc décidé de vous fournir un lexique des termes couramment utilisés dans nos parutions :

BO = Bassin d'Orage

Un bassin d'orage est un bassin artificiel pouvant recueillir les eaux pluviales drainées par la voirie, les accotements ou les eaux de ruissellement provenant des champs. Il peut également être réalisé sur un petit cours d'eau avant un passage sous voirie par exemple afin de limiter le débit sortant.



BO du Petit Laubecq

Bipasse (ou by-pass)

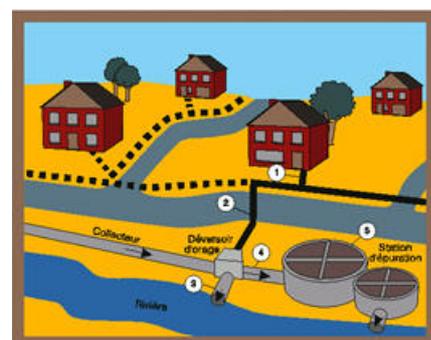


De l'anglais « by-pass », littéralement « passer au-delà », le bipasse est un dispositif artificiel qui permet d'effectuer une déviation du cours naturel de l'eau vers un second tracé afin de soulager un endroit sensible.

Bipasse du Vraimont

Collecteur

Les eaux usées des riverains sont évacuées vers les égouts via un raccordement propre à chaque habitation. Le réseau d'égouts achemine alors les eaux usées de l'agglomération vers un collecteur. Le collecteur les achemine ensuite vers une station d'épuration qui va les traiter avant leur rejet en milieu naturel.



Principe du collecteur

Fascine



Il s'agit d'un barrage filtrant utilisé pour ralentir le flux d'eaux boueuses, sous la forme d'une barrière épaisse faite de matériel végétal (branchages, paille, copeaux), avec ou sans grillage, maintenu solidement par des piquets.

Fascine de paille à Oisquercq

Ouvrages d'art

Ils sont destinés à la protection contre l'action de la terre ou de l'eau ainsi qu'à la retenue des eaux (barrage, batardeau, digue, gabion, merlon, murs de soutènement, palplanche...) :



Batardeau aux étangs de Couercq : barrage destiné à la retenue d'eau provisoire



Gabion au quartier du 45 à Clabecq : ouvrage constitué de solides fils de fer tressés et rempli de pierres, généralement utilisé pour construire des berges artificielles ou pour renforcer des berges naturelles



Merlon au quartier du Merchin : levée de terre, éventuellement soutenue par un soutènement pierreux ;



Palplanche à la ZIT de Steenkerque : pieu profilé conçu pour être battu en terre et s'emboitant avec les pieux voisins par l'intermédiaire de nervures permettant de constituer un mur de soutènement ou un écran imperméable.

Pertuis

Lieu de passage étroit qui permet aux cours d'eau de passer sous une voirie, de traverser un quartier.



Pertuis du Petit Laubecq

ZEC = Zone d'Expansion de Crue

Il s'agit le plus souvent d'une zone naturelle / agricole entourée d'ouvrages artificiels tels que des digues où la crue d'un cours d'eau peut s'étendre rapidement. C'est un moyen technique afin de temporiser la montée des eaux et atténuer l'impact d'une inondation dans d'autres lieux plus sensibles situés à l'aval.

ZIT = Zone d'Immersion Temporaire

La ZIT fonctionne sur le même principe que la ZEC à la différence qu'à l'aval de la zone se trouve un ouvrage d'art qui permet de réguler le débit sortant via un batardeau, une vanne manuelle ou automatique. Le surplus, resté stocké dans la ZIT, est libéré petit à petit lorsque la crue est passée.



ZIT de Steenkerque avec une vanne automatique

Contact :

Secrétariat de Bruno Soudan, Echevin de la Lutte contre les Inondations

Valérie Delbauve – 02/391 39 06 – valerie.delbauve@tubize.be

Le Collège communal de Tubize